



Séance du conseil communal du 14 novembre 2022 à 16h30

Résumé presse

Présents :

Gloden Michel, bourgmestre-président

Muller Jean-Paul (point 1), Weber Tom, échevins

Funk-Kiesch Josée, Hirtt Pierre, Pütz Aline, Breda Pierre, Goldschmit François, Rasic Marc,

Willems-Kirsch Annette, Wilmes Raphael, conseillers

Legill Guy, secrétaire communal

Excusés : Muller Jean-Paul, échevin à partir du point 2 (procuration accordée à Gloden Michel)

1. a) Convention GAL Leader Miselerland 2023 -2029 et désignation délégué(e)s

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention GAL LEADER Miselerland pour la période 2023-2029. Dans le cadre de la conception et de la réalisation des activités, le GAL a pour mission de :

- présenter au Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural des propositions d'opérations concrètes en vue de la mise en œuvre des mesures régionales dans l'axe LEADER;
- définir en commun une stratégie et des mesures innovantes pour le développement du territoire des communes signataires;
- mettre en œuvre une stratégie de développement intégré, durable et pilote fondée sur les besoins et les atouts locaux en s'appuyant sur l'interaction entre acteurs, secteurs et projets suivant l'article 31 du règlement (UE) 2021/1060 du 24 juin 2021;
- entreprendre des projets de coopération avec des territoires LEADER dans le pays (coopération interterritoriale) et/ou dans d'autres Etats membres (coopération transnationale) permettant de mettre en relation les acteurs de développement et de favoriser la réalisation d'actions communes cohérentes avec la stratégie locale des GAL partenaires;
- participer activement au réseau rural national et européen en mettant à disposition l'ensemble des informations nécessaires sur les actions entreprises, en cours ou réalisées, et les résultats obtenus ainsi que par son implication dans les diverses activités;
- fournir à l'intention de l'évaluation les informations nécessaires démontrant la plus-value apportée pour le territoire par la mise en œuvre du plan de développement;

Le groupe peut en outre participer, en dehors des activités LEADER, à d'autres programmes et actions du domaine du développement rural, pour autant qu'ils visent le développement de la région de la zone LEADER Miselerland.

Le conseil communal confirme également Mme Aline Pütz comme délégué et Mme Annette Willems-Kirsch comme délégué suppléant auprès du GAL Leader Miselerland.

1. b) Convention relative au fonctionnement du service régional conseil pacte nature du SIAS

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention relative au fonctionnement du service régional pacte nature du SIAS afin de régler et de définir les modalités d'après lesquelles la commune s'affilie au « Service régional conseil nature » ainsi que de définir la contrepartie financière à fournir par la commune.

1. c) Convention Service BabyPlus

Le conseil communal approuve avec 10 voix et 1 abstention (Hirtt) la convention Service BabyPlus avec l'asbl Initiativ Liewensufank afin d'offrir à titre gratuit à toutes les familles concernées par la naissance d'un bébé et vivant sur le territoire de la commune de Schengen un accompagnement par des professionnels de la petite enfance tout au long de la première année de vie de l'enfant. Les services de l'Initiativ Liewensufank asbl sont neutres du point de vue idéologique, culturel et religieux.

1. d) Convention de mise à disposition d'un agent communal

Le conseil communal approuve à l'unanimité une convention avec la Ville de Remich relative à la mise à disposition à la commune de Schengen d'un agent municipal, engagé par la Ville de Remich.

2. a) Office social commun de Remich – Budget rectifié 2022 et budget 2023

Le conseil communal approuve à l'unanimité le projet de budget rectifié 2022 et le projet de budget 2023 de l'Office social commun Remich.

Budget rectifié 2022	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	1.702.500,00	2.380,00
Total des dépenses	1.644.100,00	2.380,00
Boni propre à l'exercice	58.400,00	
Mali propre à l'exercice		
Boni du compte de 2021		40.141,43
Boni général	58.400,00	40.141,43
Mali général		
Transfert	58.400,00	58.400,00
Boni présumé fin 2022		98.541,43

Budget rectifié 2023	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	2.063.600,00	47.490,00
Total des dépenses	2.005.600,00	47.490,00
Boni propre à l'exercice	58.000,00	
Mali propre à l'exercice		
Boni présumé fin 2022		98.541,43
Boni général	58.000,00	98.541,43
Mali général		
Transfert		
Boni définitif	58.000,00	98.541,43

2. b) Office social commun de Remich – Création d'un poste de responsable de l'Office social – Approbation de la décision du conseil d'administration

Le conseil communal approuve à l'unanimité la décision du conseil d'administration de l'Office social commun de Remich du 10 août 2022 portant décision de créer un poste de responsable « Directeur de l'office social ».

2. c) Office social commun de Remich – Résiliation de la convention portant création du Service immobilier Social du Canton de Remich (SISCR)

Le conseil communal approuve à l'unanimité de résilier la convention portant création du Service immobilier Social du Canton de Remich (SISCR). L'office social aura dorénavant recours en matière de logements sociaux aux offres de l'Agence sociale (AIS).

3. a) Propriétés immobilières : Actes de cession gratuite

Le conseil communal approuve à l'unanimité un acte de cession gratuite avec Mme Gales-Winkel Margot de Wellenstein relatif à la cession de deux parcelles de terrains sises à Wellenstein, Moarenäcker.

Le conseil communal approuve à l'unanimité un acte de cession gratuite avec M. et Mme Gales-Sunnen de Wellenstein et Mme Sunnen Marie-Jeanne de Luxembourg relatif à la cession d'une parcelle de terrain sise à Wellenstein, Moarenäcker.

Le conseil communal approuve à l'unanimité un acte de cession gratuite avec les consorts Schanen John de Schengen, Gelz-Berko de Schengen, Kohll-Lambinet Claudine de Wintrange, Cellina Philippe de Schengen, Henri Ruppert de Schengen et Spenner Jo de Remerschen relatif à la cession de parcelles de terrains dans le cadre du PAP à Schengen, Härebësch/Wengertswee.

3. b) Propriétés immobilières : Maison Sünnen à Bech-Kleinmacher : Avenant à l'accord de mise à disposition

Le conseil communal approuve à l'unanimité un avenant à la convention de mise à disposition avec la Société de la Croix-Rouge luxembourgeoise relative à la mise à disposition gratuite de la Maison Sünnen à Bech-Kleinmacher pour une durée supplémentaire de 6 mois en vue d'héberger une famille ayant fui la guerre en Ukraine.

3. c) Propriétés immobilières : Contrat de bail relatif à l'immeuble communal « ancienne mairie » à Bech-Kleinmacher

Le conseil communal approuve à l'unanimité le contrat de bail relatif à la location de l'immeuble communal « ancienne mairie » à Bech-Kleinmacher avec l'Office régional du tourisme région Moselle luxembourgeoise. Le loyer a été fixé à 2.000.- € par mois.

3. d) Propriété immobilière : Compromis d'échange de terrains

Le conseil communal approuve avec 8 voix contre 3 (Hirtt, Pütz, Willems-Kirsch) un compromis d'échange de terrains à Remerschen au lieu-dit « Wäistrooss-ënner dem Schengerwee » avec M. Jean-Nicolas Jung de Remerschen dans l'intérêt de la construction d'une nouvelle école centrale à Remerschen.

4. Lettre d'intention relative au projet commun « Masterprojet » qui vise le déploiement du réseau de fibre optique dans la commune de Schengen par Post Luxembourg

Le conseil communal approuve à l'unanimité une lettre d'intention relative au projet commun « Masterprojet » qui vise le déploiement du réseau de fibre optique dans la commune de Schengen par Post Luxembourg.